

## Débouté, le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme n'a pas dit son dernier mot

Créé le 26.12.08 | Mis à jour le 26.12.08 à 09h44 | 27 commentaires



### Préparation de l'exposition Koons au château de Versailles, le 9 septembre 2008 / Stephane de Sakutin AFP/Archives

#### CULTURE - Il se tourne désormais vers le Conseil d'Etat. Toujours pour faire interdire l'exposition Jeff Koons au château de Versailles...

Un prince qui veut, par tous les moyens, faire stopper l'exposition Jeff Koons à Versailles. Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme, «descendant en ligne directe» de Louis XIV, affirme-t-il, a annoncé vendredi saisir le Conseil d'Etat après que le juge des référés du tribunal administratif de Versailles a [rejeté mercredi sa demande d'interdiction de l'expo](#). Une expo qu'il juge «mercantile» et «pornographique», faisant allusion à des œuvres évoquant le désir et la tentation de Jeff Koons, qui fut l'époux de la Cicciolina, star du porno italienne. Or ces œuvres ne sont pas montrées.

#### Atteinte à une liberté fondamentale ?

Dans un communiqué, le prince écrit qu'il s'agit pour le Conseil d'Etat, [juge suprême des juridictions](#) administratives, de «décider si, pour les 60 ans de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme de 1948 à Paris, le respect dû aux morts, le droit de vivre sans profanation de ses ancêtres et sans que leurs œuvres soient souillées aux yeux du monde entier par un scénario de dérision et de pornographie – cette marque immémoriale de l'humanité, distinguant l'homme de l'animal –, constituent encore, de nos jours, une liberté fondamentale en France».

Devant les arguments soulevés par le prince, le juge a notamment considéré que «l'existence d'un droit de vivre sans profanation de ses ancêtres et d'un droit à accéder à la connaissance du patrimoine sans contrainte pornographique ne constituent pas des libertés fondamentales».

#### Consternation à Versailles

L'avocate de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles, Me Marie Delion, a pointé l'absence de «fondements juridiques» de ces arguments. Les organisateurs de l'expo se disent «consternés» par la requête de Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme. D'autant que l'exposition se termine dans quelques jours, le 4 janvier 2009.

#### AA

**Réactions** L'UMP a jugé «regrettable» le procès intenté par le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme. Et a souligné que «le motif mis en avant», à savoir le caractère pornographique des œuvres de l'artiste contemporain, «prête à sourire, surtout lorsque l'on connaît les mœurs à l'époque du Roi Soleil», et que «cette appropriation de l'histoire de notre pays a de quoi surprendre et choquer».